

506 Note sur les limites à la consultation (R)

Premier indicateur

Restriction

- ∅ Aucune information fournie
- 0 Aucune restriction
- 1 Avec restrictions

Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

Codes de sous-zones

- | | | | |
|----|---|----|--|
| ‡a | Conditions régissant la consultation (NR) | ‡2 | Source du terme (NR) |
| ‡b | Entité responsable (R) | ‡3 | Documents précisés (NR) |
| ‡c | Règlements contrôlant l'accès direct (R) | ‡5 | Institution à laquelle s'applique la zone (NR) |
| ‡d | Usagers autorisés (R) | ‡6 | Liaison (NR) |
| ‡e | Autorisation (R) | ‡8 | Numéro de liaison de zone et de séquence (R) |
| ‡f | Terme normalisé pour la restriction d'accès (R) | | |
| ‡g | Date prévue de la disponibilité (R) | | |
| ‡g | Source d'attribution (NR) | | |
| ‡u | Identificateur de ressource uniforme (R) | | |

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone indique les restrictions imposées à la libre utilisation des documents décrits. Pour les œuvres publiées, cette note fournit de l'information sur la limitation de la diffusion.

Si la note ne fait que préciser le public cible de la publication sans laisser supposer de restrictions à sa consultation, cette note est entrée à la zone 521 (Note sur le public cible). Les conditions régissant l'utilisation des documents une fois la consultation autorisée sont indiquées à la zone 540 (Note sur les modalités d'utilisation et de reproduction).

Avec les **ressources continues**, les restrictions doivent s'appliquer à toutes les livraisons.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur – Restriction

∅ - Aucune information fournie

Aucune information n'est fournie quant à savoir si les notes précisent si les documents sont à diffusion restreinte ou pas.

0 - Aucune restriction

La valeur « 0 » précise l'absence de limites à la consultation, [par exemple, accès ouvert](#).

506 ~~0~~~~b~~~~†~~~~a~~exemplaire à la disposition du public.~~†~~~~f~~~~s~~~~a~~n~~s~~ restrictions~~†~~2star~~†~~5QMU

1 – Avec restrictions

La valeur « 1 » précise les limites à la consultation à certains ou à l'ensemble des documents décrits, par exemple, accès restreint ou fermé.

506 ~~1~~~~b~~~~†~~~~a~~ Disponible aux institutions abonnées seulement.
[Un périodique électronique dont l'accès est réservé.]

▪ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (b).

■ CODES DE SOUS-ZONES

~~†~~~~a~~ - Conditions régissant la consultation

La sous-zone ~~†~~~~a~~ identifie les restrictions légales, physiques ou administratives imposées aux personnes désireuses de consulter les documents décrits.

- 506 ~~b~~~~b~~~~†~~~~a~~Classifié.
- 506 ~~b~~~~b~~~~†~~~~a~~ Pour usage officiel seulement.
- 506 ~~b~~~~b~~~~†~~~~a~~ N'est pas distribué au Canada.
- 506 ~~1~~~~b~~~~†~~~~a~~ À l'usage des fonctionnaires des gouvernements des États-Unis et du Venezuela seulement. Toute exception doit être approuvée par le gouvernement vénézuélien.
- 506 ~~b~~~~b~~~~†~~~~a~~ Confidentiel.
- 506 ~~b~~~~b~~~~†~~~~a~~ N'est pas disponible pour usage commercial, la vente et la reproduction.
- 506 ~~1~~~~b~~~~†~~~~a~~ Restreint au prêt; pas pour publication.
- 506 ~~b~~~~b~~~~†~~~~a~~ Antérieurement à 1981, distribution limitée au personnel judiciaire fédéral.

~~†~~~~b~~ - Entité responsable

La sous-zone ~~†~~~~b~~ indique le nom de l'entité responsable, c'est-à-dire le nom d'une personne, d'un organisme ou d'une position ou fonction à l'intérieur de l'organisme, qui impose ou applique les restrictions à la consultation et auprès de qui on peut interjeter appel.

- 506 ~~1~~~~b~~~~†~~~~3~~Classeurs du bureau du Sous-Secrétaire~~†~~~~a~~Personne ne peut consulter ces dossiers ou obtenir des renseignements sur eux ou des exemplaires de ces dossiers sans permission écrite;~~†~~~~b~~Secrétaire au Trésor ou son représentant officiellement autorisé;
~~†~~~~c~~Entreposé hors d'atteinte; accès sur préavis de 24 heures.

~~†~~~~c~~ - Règlements contrôlant l'accès direct

La sous-zone ~~†~~~~c~~ indique les arrangements nécessaires pour accéder directement au document. Ces arrangements peuvent changer de temps à autre.

- 506 ~~1~~~~b~~~~†~~~~a~~Restreint: Matériel extrêmement fragile;~~†~~~~c~~Accès sur rendez-vous seulement.
- 506 ~~b~~~~b~~~~†~~~~a~~Accès restreint;~~†~~~~c~~Permission écrite requise;~~†~~~~b~~Donateur.

‡d - Usagers autorisés

La sous-zone ‡d indique la catégorie d'usagers ou les personnes précises (désignées par leur nom ou leur titre) pour qui les restrictions énoncées dans la sous-zone ‡a ne s'appliquent pas.

- 506 ~~00~~‡a Fermé pour 30 ans;‡d Employé(e)s du gouvernement fédéral ayant besoin de connaître.
506 ~~10~~‡a Restreint: ne peut être visionné avant 2010;‡d Membres de la famille du donateur.

‡e - Autorisation

La sous-zone ‡e précise quelle autorité est à la source de la restriction.

- 506 ~~00~~‡a Classifié d'après les directives de la sécurité nationale;‡b Département de la Défense;
‡e Titre 50, chapitre 401, U.S.C.

‡f - Terme normalisé pour la restriction à l'accès

La sous-zone ‡f indique le niveau ou le type de restrictions selon les données provenant d'une liste de termes normalisés.

- 506 ~~00~~‡a exemplaire à la disposition du public‡f sans restrictions‡2 star‡5 QMBN
506 ~~00~~‡f libre accès en ligne‡2 star
506 ~~00~~‡3 exemplaire de consultation‡a Accès réservé aux détenteurs de compte seulement.
‡f Autorisation requise pour l'accès en ligne ‡2 star
506 ~~00~~‡3 exemplaire de consultation‡a Document protégé par les droits d'auteurs. Les recherches renverront des extraits des textes seulement.‡f extraits seulement ‡2 star
506 ~~00~~‡a Fermé jusqu'au 1 janvier 2068.‡f Aucun accès en ligne‡2 star
506 ~~00~~‡3 original‡f aucun accès en ligne‡2 star

‡g - Date prévue de la disponibilité

Date où le statut d'accès de la ressource change, par exemple, lorsque la ressource devient disponible sans restrictions. La date est enregistrée dans la présentation aaaammjj d'après ISO 8601. *Représentation de la date et de l'heure.*

- 506 ~~00~~‡a Accès ouvert‡g 20190207

‡q - Source d'attribution

Un code d'organisme MARC, Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et les organismes apparentés (ISIL), ou nom textuel de l'organisation ou du projet responsable des données indiquées dans la zone.

‡u - Identificateur de ressource uniforme

La sous-zone ‡u renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple un URL ou un URN, qui fournit des données d'accès électroniques dans une syntaxe normalisée. On peut utiliser ces données pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

- 506 ~~00~~‡a Certaines restrictions s'appliquent. On en consultera la liste dans le fichier d'accès contrôlé:‡u <URI>

‡2 - Source du terme

506

La sous-zone #2 comprend un code MARC qui identifie la source du terme utilisée pour entrer l'information sur les limitations à la consultation dans la sous-zone #f. La source du code MARC est le document intitulé [Codes sources pour les termes de limite à la consultation](#). ~~Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC~~ qui est géré par la *Library of Congress*. Plusieurs sources nécessitent l'entrée dans des zones distinctes.

506 1# #a À l'usage des détenteurs d'une carte d'identité valide de l'Université de Montréal .#f Licence
#2star#5QMUDI

#3 - Documents précisés

La sous-zone #3 identifie la partie des documents décrits auquel la zone s'applique.

506 #b#3 Tout le matériel sauf les vidéocassettes #a Restreint.

#5 - Institution à laquelle s'applique la zone

#6 - Liaison

#8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description des sous-zones #5, #6 et #8 dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

La zone 506 se termine par un point final à moins qu'un autre signe de ponctuation ne soit présent. Si la sous-zone #5 ou #u est la dernière alors le signe de ponctuation la précède.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Premier indicateur – Restriction [NOUVEAU, 2006]

#f - Terminologie normalisée pour limitations à la consultation [NOUVEAU, 2006]

#q - Date prévue de la disponibilité [NOUVEAU, 2019]

#q - Source d'attribution [NOUVEAU, 2019]

#u - Uniform Resource Identifier [NOUVEAU, 2002]

#2 - Source du terme [NOUVEAU, 2006]

#2 - Source du terme [MODIFICATION RÉDACTIONNELLE, 2022]